

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 21 janvier 2015**

**Nombre de conseillers en exercice : 58**

**Nombre de conseillers votants présents : 39 titulaires – 3 suppléants**

**Nombre de procurations : 9**

Bernard SAUCY donne procuration à Mickael MATHIEU – Alexis BOUROT donne procuration à Régis BARBIER-David BRUGMANN donne procuration à Patrick THOMAS-Jean-Marie GERONDI donne procuration à Pascal CHRISTOPHE- Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Maurice SIMONIN-Annie FLORENTIN donne procuration à Adolphe REGOLI-Patrick AUBRY donne procuration à Guy CHAMPOUGNY-Céline FOLLEY donne procuration à Pascal KACI-Xavier FLAMENT donne procuration à Claude DELOFFRE

**Nombre de suppléants présents avant le droit de vote : 3**

**Nombre de conseillers votants : 48**

(Madame Laurence SAINTOT n'a pas participé au vote concernant la Maison de Santé d'Allamps-délibération CC 2015-0661)

Sortie du vote de Laurence SAINTOT pour la délibération CC 2015 0660

**Nombre de Conseillers excusés : 14**

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

**Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN**

*Etaient également présents : Agnès MARCHAND-Marie-Louise HARALAMBON-Mme REGAD (FDMJC54)-Gilles ROUVILLE-Guillaume FELLOUSE-Audrey ROUSSEAU-Est Républicain-Mélanie GROSSE-Xavier LOPPINET-Pascaline GOUERY-Frédéric LECLERC-Thomas TEN BERGE-Yvette DE ROSA*

**Date de convocation : 14 janvier 2015**

**Date d'affichage :**

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	<b>Joël BAUDY</b>					X		
	<i>Jean-Pierre OLRV</i>							
ALLAIN	<b>Daniel PRIME</b>	X						
	<b>Rolland MILLERY</b>	X						
ALLAMPS	<b>Jean-François BALTARD</b>	X						
	<b>Jean-Marie CHARON</b>	X						
AROFFE	<b>Philippe DURANTON</b>				X			
	<i>Alexandre GERARD</i>				X			
BAGNEUX	<b>Germain GRANDJEAN,</b>					X		
	<i>Bruno COURTOIS</i>							
BARISEY AU PLAIN	<b>Jean-Marie GERONDI</b>				X			
	<b>Stéphane NION</b>				X			
BARISEY LA COTE	<b>Christophe PASCAL</b>	X	X					

CC 21 janvier 2015 – Colombey les Belles

	<i>Michel BECK</i>							
BATTIGNY	<b>Denis THOMASSIN</b>	X						
	<i>Jean COLIN</i>				X			
BEUVEZIN	<b>Hervé MANGENOT</b>					X		
	<i>Jean-Paul NOUE</i>							
BLENOD LES TOUL	<b>Jean-Louis OLAIZOLA</b>				X			
	<b>Martine MICHEL</b>	X						
	<b>Maurice SIMONIN</b>	X	X					
	<b>Laurence SAINTOT</b>	X						
BULLIGNY	<b>Alain GRIS</b>	X						
	<b>Bertrand DELIGNY</b>	X						
COLOMBEY LES BELLES	<b>Adolphe REGOLI</b>	X	X					
	<b>Annie FLORENTIN</b>				X			
	<b>Margot MOREL</b>					X		
	<b>Michel HENRION</b>	X						
	<b>Nathalie CROSNIER</b>	X						
COURCELLES	<b>Bernard SAUCY</b>				X			
	<i>Mickaël MATHIEU</i>	X	X					
CREPEY	<b>Andrée ROUYER</b>	X						
	<b>Daniel THOMASSIN</b>	X						
CREZILLES	<b>Patrick AUBRY</b>				X			
	<i>Daniel KAISER</i>							
DOLCOURT	<b>Jean MARCHAND</b>	X						
	<i>Bruno LARDIN</i>							
FAVIERES	<b>Christophe BLANZIN</b>	X						
	<b>Jean-Pierre ARFEUIL</b>	X						
FECOCOURT	<b>David BRUGMANN</b>				X			
	<i>Patrick THOMAS</i>	X	X					
GELAUCOURT	<b>Michel CAPDEVIELLE</b>							
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	<b>Alain GODARD,</b>							
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY	<b>Christian HUIN</b>	X						
	<b>Patrick DETHORET</b>							
GIBEAUMEIX	<b>Denis KIEFFER</b>	X						
	<i>Catherine COLIN</i>				X			

GRIMONVILLER	<b>Alexis BOUROT</b>				X			
	<i>Régis BARBIER</i>	X	X					
MONT L'ETROIT	<b>Jean-Jacques TAVERNIER</b>	X						
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	<b>Jean-Pierre CALLAIS</b>	X						
	<b>Michel JEANDEL</b>	X						
MOUTROT	<b>Guy CHAMPOUGNY</b>	X	X					
	<i>Bruno MULLER</i>							
OCHEY	<b>Philippe PARMENTIER</b>	X						
	<b>Daniel VATTANT</b>	X						
PULNEY	<b>Jean-François DEZAVELLE</b>	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>				X			
SAULXEROTTE	<b>Céline ANTOINE</b>	X						
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	<b>Pascal KACI</b>	X	X					
	Céline FOLLEY				X			
SELAINCOURT	<b>Francis VALLANCE</b>	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>				X			
THUILLEY AUX GROSEILLES	<b>Dominique HENRY</b>	X						
	<b>Frédéric RAYBOIS</b>	X						
TRAMONT EMY	<b>Philippe DIDELOT</b>					X		
	<i>Catherine BARRAT</i>							
TRAMONT LASSUS	<b>Roland HUEL</b>	X						
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	<b>Xavier FLAMENT</b>				X			
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	<b>José FAYS</b>	X						
	<b>Elisabeth DELCROIX ZAREMBA</b>	X						
VANDELEVILLE	<b>Claude DELOFFRE</b>	X	X					
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	<b>Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH</b>	X						
	<b>Claude GOSSOT</b>							
VICHÉREY	<b>Christian FRANCE</b>	X						
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>				X			

**Ordre du jour**

1 - Validation du PV du conseil communautaire du 17 décembre 2014 à Allain

2 - CC 2015-0657 - Présentation du bilan d'activité du Contrat d'Animation Jeunesse et Territoire NOOBA : signature d'un avenant pour prolonger ce dispositif multi partenarial d'un an – délibération

3 - Présentation du Pôle développement social et du bilan des réunions concernant l'analyse des besoins sociaux du territoire

4 - CC 2015-0658 - Projet "l'emploi conçu comme un droit" : délibération pour lancer la phase d'ingénierie et création d'un poste contractuel de chef de projet (temps plein) et un poste d'accompagnateur socio-professionnel contractuel (mi-temps).

4.1 - CC 2015-0659 - Petite enfance : délibération sur l'engagement d'une réflexion sur le maintien sur le territoire d'une offre de garde collective des jeunes enfants (de 0 à 6ans)

4.2 - CC 2015-0660 - Maison de santé d'Allamps : présentation du protocole d'accord avec les professionnels de santé - délibération

5 - CC 2015-0661 - Instruction des autorisations du droit du sol : délibération

6 - Affaires et informations diverses :

6.1 - Rappel sur la composition de la CLECT : une personne par commune désignée par chaque conseil municipal

6.2 - Liste des marchés publics 2014

6.3 - arrêtés de délégation

## **1 - VALIDATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2014 A ALLAIN**

**Le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire a été voté à unanimité**

## **2 - CC 2015 0657 - OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION CAJT 2015**

Après avoir entendu l'exposé des motifs, et la présentation de l'association NOOBA sur le dispositif jeunesse au niveau du territoire. Le président précise que l'accompagnement financier est porté en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional auprès des Fédérations départementales et notamment la Fédération départementale des Foyers Ruraux et des MJC.

Le président précise que le Contrat d'Animation Jeunesse arrive à échéance le 31.12.2014, compte tenu des prochaines élections départementales, il a été demandé de prolonger d'une année la convention par le biais d'un avenant.

A partir d'avril 2015, la nouvelle assemblée départementale sera en mesure de préparer avec les partenaires signataires la convention 2016 à 2019 du CAJT du pays de Colombey les Belles et du Sud Toulinois.

Pour l'année 2015, les participations financières des collectivités sont les suivantes :

### La communauté de communes :

La communauté de communes du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulinois verse à la fédération départementale des Foyers Ruraux une subvention annuelle de 22 116.50 € pour le cofinancement d'un des deux postes d'animateur coordonnateur, des actions et du fonctionnement du projet éducatif d'animation jeunesse territorialisée.

La communauté de communes du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulinois verse à la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture une subvention annuelle de 25 883.50 € pour le cofinancement d'un des deux postes d'animateur coordonnateur, des actions et du fonctionnement du projet éducatif d'animation jeunesse territorialisée.

### Les communes :

La commune de Charmes la Côte verse à la fédération départementale des Foyers Ruraux une subvention annuelle de 1 652 € pour le cofinancement d'un des deux postes d'animateur coordonnateur, des actions et du fonctionnement du projet éducatif d'animation jeunesse territorialisée.

La commune de Villey le Sec verse à la fédération départementale des Foyers Ruraux une subvention annuelle de 2 135 € pour le cofinancement d'un des deux postes d'animateur coordonnateur, des actions et du fonctionnement du projet éducatif d'animation jeunesse territorialisée.

### Le conseil général :

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle verse à la fédération départementale des Foyers Ruraux une subvention annuelle :

- 12 200 € pour le cofinancement d'un des deux postes d'animateur coordonnateur ;

- 7 000 € pour le cofinancement des actions.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle verse à la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture une subvention annuelle :

- 12 200 € pour le cofinancement d'un des deux postes d'animateur coordonnateur ;

- 7 000 € pour le cofinancement des actions.

Il est à mentionner également que la convention triennale relative à l'animation socioculturelle et au développement de l'éducation populaire prévoit au titre de ce Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisée une subvention forfaitaire par année pleine de 2 500 € par animateur-coordonnateur.

Cette subvention (2 500 €) est versée par le conseil général à la fédération départementale des Foyers Ruraux ainsi qu'à la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture pour la gestion administrative et financière du présent contrat ainsi que pour l'accompagnement des deux animateurs coordonnateurs.

#### **Le conseil régional :**

Le Conseil Régional de Lorraine soutient le CAJT du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulinois par le versement d'une subvention annuelle à la fédération départementale des Foyers Ruraux d'un montant de 7 000 € permettant de soutenir les missions de coordination et d'une subvention annuelle à la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'un montant de 7 000 € permettant de soutenir les actions s'inscrivant dans une démarche d'insertion citoyenne et sociale des jeunes.

Il est précisé que l'avenant qui a pour objet de prolonger le contrat 2011 à 2014 prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, les autres termes de la convention 2011 à 2014 restent en vigueur, jusqu'à sa nouvelle échéance, à savoir le 31 décembre 2015.

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire, à l'unanimité

**AUTORISENT** le président à signer l'avenant à la convention CAJT pour une prise d'effet au 01 janvier 2015 et tout autre document nécessaire à la présente.

**AUTORISENT** l'inscription budgétaire au titre du BP 2015, à hauteur de 22 116.50 € en faveur de la fédération départementale des Foyers Ruraux et 25 883.50 € en faveur de la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture.

### **3 - PRESENTATION DU POLE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**

Le Vice-Président rappelle les 3 axes de développement défini dans la charte de territoire, à savoir :

- Favoriser l'accès à l'emploi des plus éloignés du monde du travail
- Contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants
- Développer le lien social et la solidarité

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux du territoire, une série de 4 réunions décentralisées a été organisée. Ont participé à cette rencontre 105 personnes provenant de 24 communes différentes ou représentant 13 organismes.

Quatre thèmes définis par le groupe développement social, ont été soumis à la réflexion des participants :

- Urgence sociale (Banque alimentaire, logement d'urgence, accès à la santé, mobilité)
- Petite enfance, vision d'ensemble des moyens disponibles et des évolutions : accueil individuel (assistantes maternelles), collectif (crèche, multi-accueil)
- Personnes âgées (Prévention santé, Aide aux aidants, isolement)
- Emploi (Etat des lieux)

Un focus particulier a été apporté à la banque alimentaire que chaque commune peut solliciter en contactant auparavant Frédéric LECLERC à la communauté de communes.

De ces réunions, sont ressorties de nombreuses idées ; le groupe de travail développement va s'en ressaisir mettre en place un certain nombre de projets, dont les plus aboutis actuellement ont donné lieu aux délibérations suivantes.

### **4 - CC 2015 0658 - OBJET DE LA DELIBERATION : PHASE DIAGNOSTIC PROJET EMPLOI CONCU COMME UN DROIT ET RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET ET D'UN ACCOMPAGNATEUR SOCI PROFESSIONNEL**

Le président rappelle que le projet a été présenté lors du dernier conseil communautaire du 17 Décembre et devant le bureau communautaire du 10 Décembre. Pour rappel, le principe du projet d'ATD ¼ monde est de transférer le coût des demandeurs d'emplois de longue durée (15000€/an/personne) pour alimenter un fonds de financement. Ce fonds permettrait de subventionner des entreprises qui seraient chargées d'employer, en CDI, les chômeurs de longue durée en vue de réaliser les travaux partiellement solvables et non réalisés du territoire. Les emplois seraient ainsi financés par le transfert des budgets existants mais aussi par le chiffre d'affaires de la vente des travaux effectués.

Au niveau national, 4 territoires de 2 000 à 10 000 habitants ont été identifiés pour l'expérimentation, dont la Communauté de communes pour une durée de 5 ans si la loi permettant de mobiliser et transférer les fonds nécessaires est votée courant 2015.

Le bureau communautaire a validé l'engagement du projet dans sa phase d'ingénierie et la recherche de financements pour les emplois nécessaires à cette phase pré-opérationnelle qui doit durer 10 mois. Il est envisagé de recruter un chef de projet à temps plein et un chargé d'insertion à mi-temps.

Compte tenu des subventions plus réduites qu'initialement prévu, le plan de financement a été reconsidéré à la baisse, la période d'ingénierie se porte sur 10 mois, le budget a été estimé à 70 000€ avec des soutiens de la Fondation de France à hauteur de 21 000€ et du CG 54 à hauteur de 20 000€.

Aussi le niveau de co-financement étant inférieur à ce qui était prévu initialement, le Vice-président propose de compléter le plan de financement en sollicitant une aide financière de l'Etat.

DEPENSES € TTC		RECETTES € TTC	
Dépenses de personnel (chef de projet sur 10 mois)	42 500 €	Etat	20 000 €
Chargé d'insertion (12 mois)	13 000€	CG54	20 000 €
Fourniture / informatique et mobilier	1500€	Fondation de France (fonds privés)	21 000 €
Téléphone	700€	CC PCST	9 000 €
<b>Frais de déplacement</b>	<b>1300€</b>		
<b>Assistante administrative</b>	<b>8000€</b>		
<b>Electricité</b>	<b>3000<sup>E</sup></b>		
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>

La création de poste du chef de mission se porte sur la filière administrative sur un emploi non permanent conformément aux articles 3 et 110-1 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Grade d'emploi : attachés

Durée = 10 mois (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois)

Niveau de rémunération : maximum échelon 08 –suivant expérience et niveau de qualification du candidat

Temps de travail : temps complet

La création de poste de conseiller socio professionnel se porte sur la filière administrative sur un emploi non permanent conformément aux articles 3 et 110-1 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Grade d'emploi : rédacteurs

Durée 10 mois (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois)

Niveau de rémunération : maximum échelon 04- suivant expérience et niveau de qualification du candidat

Temps de travail : 17H30

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

Le Président procède au vote,

Nombre de conseillers votants : 48

POUR : 41

ABSTENTION : 6

CONTRE : 1

Après en avoir délibéré et après le passage au vote, le conseil communautaire

**APPROUVE** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**SOLLICITE** une aide financière de l'Etat à hauteur de 20 000€ pour la phase d'ingénierie du projet « l'emploi conçu comme un droit »

**AUTORISE** le recrutement d'un chargé de mission pour la phase ingénierie dans le cadre d'un emploi non permanent et **fixe** le niveau de rémunération suivant les conditions présentées :

Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Grade d'emploi : attachés

Emploi non permanent

Durée = 10 mois (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois)

Niveau de rémunération : maximum échelon 08 –suivant expérience et niveau de qualification du candidat

Temps de travail : temps complet

**AUTORISE** le recrutement d'un conseiller socio professionnel pour la phase ingénierie dans le cadre d'un emploi non permanent et **fixe** le niveau de rémunération suivant les conditions présentées

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Grade d'emploi : rédacteurs

Durée 10 mois (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois)

Niveau de rémunération : maximum échelon 04

Temps de travail : temps non complet soit 17H30

**AUTORISE** le Président à signer les arrêtés de nomination correspondants

**AUTORISE** à inscrire les dépenses au BP 2015

#### 4.1 - CC 2015 0659 - OBJET DE LA DELIBERATION : REFLEXION PETITE ENFANCE

Le Vice-Président présente le contexte actuel du territoire, l'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans, hors des accueils périscolaires pour les enfants scolarisés entre 3 et 6 ans, est réparti de la manière suivante :

- Les modes de garde individuel comme les assistantes maternelles et la garde à domicile, qui relève d'initiatives privées (particuliers et associations d'aide à domicile) avec le soutien de la communauté de communes par le relais d'assistantes maternelles
- Les modes de garde collectifs, qui existent sous la forme de multi-accueils, l'une d'initiative privée et l'autre d'initiative communale

Le taux de couverture en offre de garde, ratio entre le nombre de places et le nombre d'enfants à accueillir, est de d'environ 76%. L'offre se compose de 312 places chez les 156 assistantes maternelles et de 34 places dans les 2 multi-accueils. Un taux de 60% est dit satisfaisant pour la Caisse d'Allocations Familiales. Mais l'offre est inégalement répartie sur le territoire avec des communes sans assistantes maternelles et d'autres où le nombre de places est supérieur au nombre d'enfants.

L'accueil collectif des 0 – 3 ans, dans des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, multi accueil, haltes garderies, etc.) est offert par deux structures : le multi-accueil « Les P'tits de Bull », à Bulligny, géré par la commune, et la « Farandole » situé à Favières et géré par une association. Ces structures desservent 99 enfants, soit cumulé 41 000 heures de garde et 8 équivalents temps plein.

Or à l'avenir, cette offre de garde collective est menacée de disparition dans les mois à venir, par l'inexistence de cofinancement par les communes dont les habitants sont utilisateurs. Ce point a été évoqué lors des analyses de besoins sociaux qui ont été conduites par le Centre Intercommunal d'Action Sociale avec les Centres Communaux d'Action Sociale et les élus locaux.

Le Président sollicite un avis de l'assemblée communautaire pour permettre à la commission petite enfance de poursuivre la réflexion et rechercher des solutions au maintien d'un accueil collectif.

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

#### Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire, à l'unanimité

**AUTORISENT** la commission et le groupe de travail « petite enfance » à engager une réflexion sur la prise de compétence « établissement d'accueil du jeune enfant » afin de maintenir une offre de garde diversifiée sur notre territoire, par des multi-accueils ou toutes autres solutions permettant d'atteindre cet objectif. La commission présentera ses travaux pour le second semestre 2015.

#### 4.2 - CC 2015 0660 - OBJET DE LA DELIBERATION : MAISON DE SANTE ALLAMPS

Le Vice président présente le projet de création d'une maison de santé sur la commune d'Allamps et rappelle l'historique du projet. Depuis 2012, le conseil communautaire élabore une stratégie de politique santé dans le cadre de sa compétence pôle santé. En 2014, des modifications statutaires renforcent les orientations stratégiques. Le projet de maison de santé intercommunale d'Allamps a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en février 2014, et en conseil communautaire le 03 mars 2014. Le bureau communautaire a aussi validé les plans de financement proposés pour solliciter les différents financeurs et approuver l'acquisition pour l'euro symbolique du terrain à la commune d'Allamps.

Le Vice président précise que des réunions régulières se sont tenues avec les professionnels de santé engagés dans la démarche dont : 2 médecins généralistes, 2 dentistes, 1 kinésithérapeute, 2 infirmières, 1 pédicure podologue et 1 sage-femme .

Le terrain est situé à proximité du CAT d'Allamps et serait une construction modulaire de 520m<sup>2</sup>, le plan de financement est détaillé ci-dessous

NATURE DES DEPENSES	TTC	FINANCEURS	
			TTC
Montant des travaux	832 000 €	Etat DETR	228 682 €
Honoraires + assurances	86 400 €	Conseil régional de Lorraine	150 000 €

Total HT	918 400 €	Conseil général de Meurthe et Moselle	75 000 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 102 080€</b>	FCTVA	173 680 €
Taxe d'aménagement	16 660€	Communauté de communes	491 378€
<b>Total TTC</b>	<b>1 118 740€</b>		<b>1 118 740 €</b>

Afin de poursuivre le projet, le vice-président demande aux membres du conseil l'autorisation de lancer les travaux et de signer le protocole d'accord avec les professionnels pour fixer les engagements des parties.

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'article L2121-20 du CGCT.*

Le président passe au vote, Mme LAURENCE SAINTOT, concernée par le projet ne participe pas au débat et sort de la salle

Nombre de votants : 47

Contre : 1

Abstention : 6

Pour : 40

Après le passage au vote, les membres du conseil communautaire,

**AUTORISENT** le lancement du projet, le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre et des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire

**AUTORISENT** les inscriptions budgétaires au BP 2015 et notamment l'inscription d'un emprunt pour l'exercice 2015.

**AUTORISENT** le Président à signer le protocole d'accord avec les professionnels de santé

#### **5 - CC 2015 0661 - OBJET DE LA DELIBERATION : INSTRUCTION DROIT DES SOLS**

La fin de l'instruction du droit des sols par la DDT pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants oblige les territoires à proposer des solutions pour assurer la continuité de ce service, la date butoir étant fixée au 1er juillet 2015. Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur une architecture globale du service. Les modalités financières et techniques sont présentées à titre d'éclairage mais feront l'objet d'une délibération spécifique ultérieurement.

Le conseil communautaire du 22 octobre a approuvé le principe de la mise en place à l'échelle du pays Terres de Lorraine d'un service mutualisé pour les communes et les intercommunalités en matière d'urbanisme. Il s'agit à la fois d'assurer à partir du 1er juillet 2015 l'instruction des permis de construire, mais aussi de répondre aux enjeux d'un urbanisme toujours plus exigeant.

Depuis cette date, la réflexion a été approfondie, notamment pour tenir compte des observations exprimées lors des débats qui ont eu lieu dans les intercommunalités concernées. Par rapport au projet présenté au conseil en octobre ont été apportées les précisions ou modifications suivantes :

- Dans un souci de maîtrise des coûts, il est proposé de retenir une approche plus prudente et plus évolutive. Le nombre de postes a donc été revu à la baisse (un poste en moins sur chacune des missions « SIG » et « opérations d'aménagement »).
- Les missions instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), planification, SIG seront mutualisées entre les 4 intercommunalités. Les missions habitat et opérations d'aménagement seront mutualisées à 3 intercommunalités (Moselle et Madon, Saintois, Colombey).
- Dans le contexte actuel, il n'est pas apparu opportun de créer un syndicat mixte. Le portage de l'ensemble du service sera donc assuré par la CCMM (communauté de communes de Moselle et Madon), en conventionnement avec les intercommunalités voisines. Le service sera installé à Neuves-Maisons, à l'exception de la cellule d'instruction des ADS, qui sera installée dans un premier temps à Toul. Dans tous les cas, des permanences délocalisées seront organisées au sein de chaque intercommunalité.
- Le mode de répartition financière entre les intercommunalités est inchangé : le coût de l'instruction des ADS est partagé au prorata du nombre de permis de construire ; le coût des autres missions est réparti au prorata du potentiel financier des ensembles intercommunaux.



Le conseil est appelé à valider les principes, ainsi précisés, du futur service d'urbanisme mutualisé. Dans les mois à venir, d'autres délibérations seront soumises au conseil pour permettre la mise en œuvre concrète du dispositif (approbation d'une convention cadre avec la CCMM, approbation de la convention avec chaque commune, et CC, etc.).

*Le vote à bulletin secret n'est pas demandé par les élus conformément à l'art L2121-20 du CGCT*

Le Président procède au vote,

Nombre de conseillers votants : 48

POUR : 46

ABSTENTION : 1

CONTRE : 1

Après en avoir délibéré, et après le passage au vote, le conseil communautaire :

**APPROUVE** le principe d'un service intercommunautaire d'instruction des autorisations droit du sol et d'appui à l'urbanisme/habitat

**ACCEPTE** la proposition de portage administratif du service par la communauté de communes de Moselle et Madon

**APPROUVE** la mise en place d'un comité de pilotage de ce service composé des présidents et vice-présidents à l'urbanisme des communautés de communes concernées

**APPROUVE** la mise en place de permanence décentralisées à Colombey, aussi bien pour l'instruction des autorisations du droit des sols que pour l'appui aux missions d'habitat / urbanisme

**APPROUVE** la mise en place d'un SIG consultable depuis chaque commune

**APPROUVE** les modalités de financement, à savoir l'ADS au prorata du nombre de permis de construire instruits les 3 années précédentes et l'appui à l'urbanisme/habitat en fonction du Potentiel financier agrégé (PFIA) .

**AUTORISE** le président à signer une convention cadre avec la communauté de communes de Moselle et Madon pour définir les modalités de répartition financière

**DECIDE** d'une augmentation de la fiscalité intercommunale pour financer le service sur le budget intercommunal dès le BP 2015.

## 6 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

### 6.1 - RAPPEL SUR LA COMPOSITION DE LA CLECT : UNE PERSONNE PAR COMMUNE DESIGNÉE PAR CHAQUE CONSEIL MUNICIPAL

Suite au renouvellement de mandat, il convient de désigner de nouveaux membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (la CLECT).

la CLECT est consultée à chaque nouveau transfert de compétence, elle a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la communauté de communes. La CLECT a pour mission : d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI et leur mode de financement; d'intervenir lors de chaque nouveau transfert de charges; d'établir et d'adopter en son sein un rapport d'évaluation qui doit faire l'objet d'un vote par les communes membres (conseils municipaux) à la majorité qualifiée. Le rapport de la CLECT sert de base pour déterminer le montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chaque commune.

### 6.2 - LISTE DES MARCHES PUBLICS 2014

C.F annexe

### 6.3 - ARRETES DE DELEGATION

n° de l'arrêté	date de l'arrêté	intitulé de l'acte	DOMAINES	date visa du président
AR2014-00335	03/03/2014	ARRETE ENQUETE PUBLIQUE AROFFE	ENVIRONNEMENT DIG	03/03/2014
AR2014-00337	04/04/2014	LIGNE DE TRESORERIE C MUTUEL	FINANCES	04/04/2014

CC 21 janvier 2015 – Colombey les Belles

AR2014-00338	14/04/2014	LIEU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	ADMINISTRATION GENERALE	17/04/2014
AR2014-00346	20/05/2014	DELEGATION 1er VP	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00347	20/05/2014	DELEGATION 2ND VP	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00348	20/05/2014	DELEGATION 3 EME VP	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00349	20/05/2014	DELEGATION 4 EME VP	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00350	20/05/2014	DELEGATION 5 EME VP	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00351	20/05/2014	DELEGATION 6 EME VP	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00352	20/05/2014	DELEGATION 7 EME VP	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00353	20/05/2014	DELEGATION 8EME VP	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00354	20/05/2014	DELEGATION DGS	RH DELEGATION	20/05/2014
AR2014-00384	28/07/2014	PRÊT CDC EXT MARPA	FINANCEMENT	28/07/2014
AR2014-00366	24/06/2014	PRÊT CAISSE EPARGNE	FINANCEMENT	29/06/2014
AR2014-30097	20/10/2014	ARRETE non transfert de pouvoir de police du maire	MOYENS GENERAUX	30/10/2014

*Ordre d'arrivée des délibérations de la séance*

**2 - CC 2015-0657 - Présentation du bilan d'activité du Contrat d'Animation Jeunesse et Territoire NOOBA : signature d'un avenant pour prolonger ce dispositif multi partenarial d'un an – délibération**

**4 - CC 2015-0658 - Projet "l'emploi conçu comme un droit" : délibération pour lancer la phase d'ingénierie et création d'un poste contractuel de chef de projet (temps plein) et un poste d'accompagnateur socio-professionnel contractuel (mi-temps).**

**4.1 - CC 2015-0659 - Petite enfance : délibération sur l'engagement d'une réflexion sur le maintien sur le territoire d'une offre de garde collective des jeunes enfants (de 0 à 6ans)**

**4.2 - CC 2015-0660 - Maison de santé d'Allamps : présentation du protocole d'accord avec les professionnels de santé - délibération**

**5 - CC 2015-0661 - Instruction des autorisations du droit du sol : délibération**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER



**Liste des marchés conclus au titre de l'année 2014**

annexe du point 6.2

Le Président  
Philippe THERYER

MARCHÉS DE TRAVAUX		N°	objet du marché	n° de marché	Notifié le	entreprise retenue	CP- ville attributaire	de 1 € à 14 999 €	de 15 000 € à 89 999 €	de 90 000 € à 5 186 000 €	> 5 186 000 €	Type de procédure	
1	TRAVAUX RUISSEAU OULEE DE SOMPIERRE	OP-156-INV-2014	29/1/14	SW ENVIRONNEMENT	54385-NOVANT AUX PRES	63 351,00 €	186 132,58 €	409 470,20 €	121 617,28 €	27 836,10 €	11 572,93 €	27 038,00 €	MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 1-SCREG	54180 HEILLECOURT								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 2-H.C.T	55130 HOUDELANCOURT								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 3-MAIREL	54200 BOUCA								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 4-ETANGHETTE SERVICE LORRAINE	54210 VILLE EN VERMOIS								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 5-COUVRETTANGE	54280 SEICHAMPS								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 6-COUVAL	88360 RAPT SUR MOSSELLE								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 7-MCIV	88640 GRANGE SUR VOLOGNE								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 8-METALLIERS LORRAINS	54000 NANCY								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 9-BEGARD	54740 XIRCCOURT								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 10-EML INTERACTIVE	55130 DEMANGE AUX EAUX								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 11-LEMBO	54134 CENTREY								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 12-ROBEY	88600 GRANDVILLERS								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 13-BEGARD	54740 XIRCCOURT								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 14-SANI NANCY	541810 HEILLECOURT								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 15-SANI NANCY	54180 HEILLECOURT								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 16-INDO EST	54180 HOUDERMONT								MABA
2	EXTENSION DE L'EPAD-UNITE ALZHEIMER	OP-150-ST1-2014	17/4/14	LOT 17-SMIMI	88152 THAON LES VOSGES								MABA
3	LOT7-COUVRETTURE ZINGUERIE - LOGEMENT DAUM	OP-139-71-02-2014	30/6/14	MAIREL	54200 BOUCA	28 027,20 €							MABA
4	REMPACEMENT PORTE LOGEMENT COURCELLES	OP-143-71-2014	21/07/14	MENUISERIE RECEVEUR	54740 GERMONVILLE	1 940,00 €							MABA
5	ASSAINISSEMENT AUTONOME - LOT1-LOGT DAUM	OP-139-71-01-2014	16/7/14	H.C.T	55130-HOUDERMONT	16 121,50 €							MABA
6	BAC DEGRAISSEUR - PENINERE AGRIVAL	OP-130-ECO-2014	17/9/14	MULLER FRERES	55140 VALCOURCEURS	3 850,00 €							MABA
7	AGENCEMENT SERVEUR C.C	OP-136-02-2014	7/10/14	EGD-VALLAT	54200 TOUL	3 035,41 €							SANS
8	RESTAURATION ET RENATURATION DE L'AROFFE -FRANCHE 3	OP-158-INV-2014	1/10/14	SW ENVIRONNEMENT	54385 NOVANT AUX PRES								MABA
9	TRAVAUX RESEAUX D'EAU ET ASSAINISSEMENT AU HANGAR DE LA GOVALDOM	OP-136-03-2014	21/2/14	H.C.T	55130 HOUDELANCOURT	1 013,98 €							MABA
10	TRAVAUX RESEAUX D'EAU ET ASSAINISSEMENT AU HANGAR DE LA GOVALDOM	OP-136-04-2014	28/12/14	VEOLIA	54340 POMPEY	1 435,35 €							MABA
11	TRAVAUX DE CONFORMITE SECURITE INCENDIE LOCAL DE LA GARENNE	OP-138-01-2014	1/12/14	FLUID CONCEPT	88200 NEUFCHATEAU	1 177,92 €							MABA
12	TRAVAUX DE CONFORMITE SECURITE INCENDIE LOCAL DE LA GARENNE	OP-138-02-2014	21/2/14	EGD-VALLAT	54200 TOUL	5 016,00 €							MABA
<b>17 468,66 €</b>													
<b>107 489,70 €</b>													
<b>1 975 792,94 €</b>													
<b>0,00 €</b>													

MARCHÉ DE SERVICES - PRESTATIONS INTELLECTUELLES		N°	objet du marché	n° de marché	Notifié le	entreprise retenue	CP- ville attributaire	de 1 € à 14 999 €	de 15 000 € à 89 999 €	de 90 000 € à 5 186 000 €	> 5 186 000 €	Type de procédure
13	MATRISSE D'OUVRAGE LOGEMENT GIBEAUMEIX	OP-151-ST1-2014	15/12/14	CADEL Jean-Marc	54200 TOUL	18 000,00 €						MABA
14	ETUDE SUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE EN PAYS DE COLOMBEY ET SUD TULLOIS	OP-FOM-03-2014	10/10/14	B.E.P.G	54600 VITTEY LES NANCY	48 750,00 €						MABA
								<b>- €</b>	<b>66 750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

  

MARCHÉS DE FOURNITURES		N°	objet du marché	n° de marché	Notifié le	entreprise retenue	CP- ville attributaire	de 1 € à 14 999 €	de 15 000 € à 89 999 €	de 90 000 € à 5 186 000 €	> 5 186 000 €	Type de procédure
15	FOURNITURES DE BUREAU	OP-FON-01-2014	01/01/2014	SM BUREAU	57201 SARRÉGUEMINES	11 000,00 €						MABA
16	ACHAT ET MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPEUR	OP-136-01-2014	29/07/2014	AG.COM	57070 METZ	6 807,00 €						MABA
17	REALISATION DE GRAINS DE PAYS	OP-FON-02-2014	04/09/2014	ALTERBOUTOQUE	54200 TOUL	14 428,00 €						MABA
18	ACHAT D'UN TRACEUR	OP-143-01-2014	04/12/2014	NNVALYS	54520 LAKOU	2 515,20 €						BC
								<b>34 750,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

**Totaux généraux**

<b>52 218,86 €</b>	<b>174 249,70 €</b>	<b>1 975 792,94 €</b>	<b>0,00 €</b>
--------------------	---------------------	-----------------------	---------------



